



Scandaleuse faiblesse du Conseil d'Etat vaudois face au lobby nucléaire !

Le Conseil d'Etat vaudois s'est aujourd'hui déclaré officiellement favorable à une autorisation d'exploitation de durée illimitée pour la centrale nucléaire de Mühleberg. L'association Sortir du Nucléaire s'élève contre cette décision juridiquement et fondamentalement scandaleuse et déposera un recours auprès de la Cour constitutionnelle.

Cette décision contrevient à la Constitution vaudoise. En effet, l'art.56 al4 stipule que l'Etat et les communes "collaborent aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire". L'Article 83 al 1 lit d, soumet au référendum obligatoire "tout préavis, loi ou disposition générale concernant l'utilisation, le transport et l'entreposage d'énergie ou de matière nucléaires". Il est regrettable de devoir invoquer la constitution que le Conseil d'Etat est censé respecter et faire respecter de son propre chef.

Mis à part ces obligations constitutionnelles, le Conseil d'Etat aurait dû considérer que la centrale vieillissante de Mühleberg fait courir à la population des risques inacceptables et que la "zone de risque 2" qui entoure la centrale englobe une partie du canton de Vaud.

Cette centrale date de 1972 et sa technologie est aujourd'hui dépassée :

- * La progression des fissures dans le manteau du coeur de la centrale n'a pu être stoppée par les agrafes posées par l'exploitant.
- * Les différentes installations de sécurité ne sont pas physiquement séparées: un seul incident risque d'en endommager plusieurs.
- La vulnérabilité en cas d'attaque terroriste de type 11 septembre est évidente.

Quant au risque de ne plus pouvoir assurer l'approvisionnement en électricité du Canton à partir de 2012, si l'autorisation d'exploiter Mühleberg n'est pas renouvelée, l'argument ne tient pas, car la production de Mühleberg ne représente que le 4,37% de la consommation d'électricité du pays et 1% de la consommation totale d'énergie. A lui seul, par exemple, un éclairage économique généralisé en Suisse permettrait d'éviter une production de courant équivalente à celle de Mühleberg. Le Conseil d'Etat aurait pu et dû privilégier des mesures favorisant l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, plutôt que de favoriser la poursuite de l'exploitation de cette centrale vieillissante.

Plus une installation industrielle est ancienne, plus elle est vulnérable à des dysfonctionnements. C'est le démantèlement de la centrale de Mühleberg qui doit être programmé, au lieu d'envisager une prolongation indéterminée de son exploitation.

Cessons de jouer à la roulette russe avec cette centrale !

Informations complémentaires

Porte-parole de Sortir du nucléaire:

Christian van Singer

Conseiller national 078 793 61 78

christian.vansinger@parl.ch

www.vansinger.ch